POSTULAT – Pour une prise en compte aboutie de la mobilité piétonne

Contexte – La cohabitation des différentes modes de mobilité dans l'espace public constitue un enjeu récurent, dès lors qu'elle est tributaire d'une subtile répartition de l'espace pour répondre aux besoins des différents usagers. Même si la place dédiée à la mobilité active évolue et se développe ces dernières années, elle reste encore très limitée, tant en quantité qu'en qualité. Des problèmes de sécurité et d'exposition accrue au trafic routier subsistent, notamment pour les piétons.

Le réseau routier de la Commune de Belmont n'échappe à ce constat mitigé. On peut saluer la modération générale de la vitesse à 30 km/h, mise en place dans les quartiers résidentiels et zones d'habitations dans le but de renforcer la sécurité piétonne au sein de la localité. Toutefois, cet objectif n'est que partiellement atteint dans certains secteurs et exige des mesures complémentaires ou correctrices. Réseau piéton discontinu ou entravé, non-respect de la limitation de vitesse, exposition importante au trafic motorisé, manque de lisibilité des espaces piétons, etc. : toutes ces problématiques alimentent le sentiment d'insécurité dans une partie des espaces piétons exposés au trafic, notamment sur certains trottoirs et traversées de route.

Il faut rappeler ici qu'à l'échelle d'un quartier ou d'un village, la mobilité piétonne joue un rôle particulièrement important, la rue constituant un véritable espace de rencontre et de convivialité des habitants. En outre, ce mode de mobilité revêt un caractère tout particulier lorsqu'il s'agit de la mobilité des enfants, qui ne connaissent que peu d'alternatives sur le chemin de l'école.

Route des Monts de Lavaux RC773 – La route cantonale constitue un axe central de mobilité à l'échelle de la commune de Belmont-sur-Lausanne. En effet, elle traverse la localité de part en part, reliant les hauts de Pully (Val-Vert) et de Lutry (Landar, La Croix s/Lutry), et desservant une partie significative des mobilités du quotidien pour les habitants de Belmont et des communes avoisinantes, notamment : accès à l'autoroute A9, entrée vers le centre de l'agglomération, desserte TL avec la ligne n°47. Cette route connaît une charge de trafic importante, avec un trafic journalier moyen (TJM) de 6'350 véhicules et 250 poids lourds (valeurs 2022)[1].

Les aménagements piétons en place sur ce tronçon de route cantonal sont généralement peu attractifs : trottoirs de dimension insuffisante, traversées de route peu engageantes, impliquant une proximité et une exposition élevée au trafic motorisé. Cette situation génère un sentiment général d'insécurité aux abords de la RC773, en particulier lors de déplacements avec des enfants. À titre d'exemple, quelques périmètres particulièrement exposés à un trafic soutenu :

- Trottoir entre Belmont-Centre et Grands-Champs : rétrécissement du trottoir devant le garage de Belmont, trottoir étroit jusqu'à la route du Burenoz, traversée de la route du Burenoz sans marquage au sol (générant de la confusion pour les piétons souhaitant traverser) ;

- Traversée piétonne située au droit du chemin des Pralets : visibilité insuffisante, ralentisseur peu efficace, absence d'îlot central ;

- Traversée piétonne située au droit du chemin de de la Cure : feu de signalisation dysfonctionnel, dès lors qu'il est fréquemment « grillé » lors de la traversée des piétons (n.b. situation déjà signalée à plusieurs reprises à l'administration communale) ;

---

[1] Source : Guichet cartographique cantonal (www.geo.vd.ch)

- Traversée piétonne située à Grands-Champs : absence de feu, de ralentisseur ou d'îlot central, alors qu'il s'agit d'un itinéraire scolaire (proximité immédiate de l'école, accès aux lignes de bus 47 et 49).

Les problèmes piétons identifiés en lien avec la route cantonale peuvent notamment être envisagés dans le cadre du PALM2025[2] , où la requalification multimodale des axes routiers vise notamment à 1) prioriser les transports publics et la mobilité active dans le cœur d'agglomération, et 2) aménager des espaces de qualité en faveur des modes actifs.

Aménagement des routes communales à 30km/h et opportunité d'instaurer des zones de rencontre – La modération générale de la vitesse à 30 km/h dans les zones d'habitation est bienvenue pour différentes raisons. Toutefois, les aménagements en place sont localement insuffisants pour atteindre le but escompté, à savoir le sentiment de sécurité des piétons. En effet, à ce jour, on constate régulièrement des comportements inadéquats des usagers motorisés dans certaines zones : limitation de vitesse non-respectée, débordement sur l'espace piéton, manque de vigilance face à la volonté de traverser avec des enfants sur le chemin de l'école. Les situations suivantes exemplifient le besoin d'apaisement et/ou de lisibilité dans les zones 30 km/h :

- Chemin de Pralets : La récente pétition de riverains déposée à l'attention de la Municipalité illustre le sentiment d'insécurité et l'inconfort des habitants du quartier, malgré la vitesse limitée à 30km/h. La pétition demande d'évaluer la possibilité de renforcer la modération du trafic par l'établissement d'une zone de rencontre (20km/h), qui implique notamment la priorité accordée aux piétons sur la voie publique.

- Chemin de la Cure : il est fréquent que des véhicules circulent sur toute la longueur du trottoir rabaissé entre l'entrée du parc public et la route du Signal, empiétant ainsi sans réserve sur l'espace prévu pour les piétons (parfois sans modération de la vitesse) ;

- Chemin du Collège : On peut observer quotidiennement un chassé-croisé de véhicules qui manœuvrent dans l'entrée du chemin après avoir déposé/récupéré des enfants, exposant ainsi les piétons souhaitant cheminer vers/depuis l'école. D'autre part, il est fréquent que des véhicules circulent jusqu'à l'école, au mépris du caractère « riverains autorisés » imposé dans ce chemin.

Les problèmes identifiés sur le réseau de routes communales ne nécessitent a priori pas d'aménagements conséquents, mais plutôt d'une sécurisation simple et d'une lisibilité améliorée sur certains tronçons. L'opportunité doit également être étudiée, dans ce contexte, de passer certains secteurs en zones de rencontre (Chemin des Pralets, Chemin des Pâquis-Coin d'En Bas, Chemin de la Cure-Coin d'En Haut, Chemin du Collège-Rue des Corbaz, etc.).

Demande à la Municipalité – Par le présent postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'ensemble du réseau routier sis sur le territoire communal afin de :

- Recenser les périmètres où la sécurité des piétons est insatisfaisante pour les usagers, en s'appuyant autant que possible sur l'expérience et les observations des habitants et des piétons ;

---

[2] PALM2025 : Projet d'agglomération Lausanne-Morges (lausanne-morges.ch/rapports/rapport-2025)

- Réévaluer la répartition de l'espace alloué aux différents modes de mobilité et prendre des mesures permettant une coexistence apaisée, sécurisée et respectueuse des différents usagers (au sens de la stratégie mobilité du PALM2025). A ce titre, il s'agira notamment de :

    - Documenter la faisabilité et l'opportunité d'une modération de la vitesse à 30km/h sur la route cantonale RC773, dans le but de redonner de l'espace aux mobilités actives, au sens des mesures « Aménagement multimodal du réseau routier » du PALM2025 ;

    - Documenter la faisabilité et l'opportunité d'une requalification en zones de rencontre (20km/h), lorsque la modération actuelle (30km/h) s'avère insuffisante pour apaiser l'insécurité des piétons (i.e. généralisation de la demande formulée dans la pétition « des Pralets » à l'ensemble de la Commune) ;

- Prendre des mesures améliorant la délimitation des espaces piétons et la lisibilité dans l'espace public, afin de renforcer la sécurité des piétons et la vigilance des autres usagers (ex. marquage au sol, potelets, etc.).

Conclusion

Nous prions le Conseil communal de prendre en considération le présent postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport, conformément au règlement communal.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 22 novembre 2026

Tristan Mariethoz

Guillaume Lammers